

# Règlement

Le concours de photos 2022 est organisé par la Fondation Roi Baudouin.

## Organisation

Ce règlement régit les modalités du 'Concours photos 2022'. L'organisation de cette action est menée par la Fondation Roi Baudouin, rue Brederode 21, 1000 Bruxelles. Le règlement ne fera l'objet d'aucun échange de courrier et d'aucune communication téléphonique. La Fondation peut à tout moment apporter des modifications au règlement via une mention sur son site internet [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).

Le concours est accessible :

- aux particuliers et associations qui ont bénéficié d'un soutien financier de la Fondation Roi Baudouin en 2021
- aux comptes de projet qui étaient actifs en 2021

## Concours

- L'objet du concours est le suivant :
  - Envoyez-nous au maximum 3 photos qui illustrent ce que vous avez pu réaliser en 2021 grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin.
- Le concours se déroule de la manière suivante :
  - Vous pouvez introduire au maximum 3 photos.
  - Les photos qui avaient déjà été proposées lors des précédents concours de photos de la Fondation ne seront plus prises en considération.
  - Le jury peut retenir maximum une photo par association/individu
  - Vous pouvez participer en téléchargeant vos photos via le lien suivant : <http://photocontest.images.kbs-frb.be/#fr>. Seules les photos introduites de cette manière seront prises en considération pour le concours.
  - Vous pouvez introduire vos photos à partir du 15/12/2021 et jusqu'au 18/01/2022.
  - Un jury indépendant assurera la nomination des photos les plus expressives. Chacune d'elles recevra 200 euros.
  - Le public peut voter sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) pour l'une des photos nominées par le jury et décider ainsi quelles sont les 'meilleures' photos. Ces photos gagnantes recevront chacune 500 euros supplémentaires.
  - La photo ayant reçu le plus de 'likes' sur Facebook et Instagram se verra décerner un prix supplémentaire (Social Media Favorite) de 500 euros.
  - Les photos gagnantes seront publiées fin avril 2022.
  - Par sa simple participation, chaque participant autorise automatiquement et inconditionnellement la publication de son nom et de sa photo. Il accepte d'être identifié en tant que participant au concours et renonce à tous les droits dans ce domaine.
  - Le participant donne à la Fondation Roi Baudouin l'autorisation de publier ses photos dans ses différents outils de communication.
- Par sa participation, l'association ou la personne participante déclare disposer de tous les droits relatifs à la photo. Si une ou plusieurs personnes apparaissent sur la photo, le participant déclare être autorisé à reproduire leur image.

- Les organisateurs ont le droit de refuser des photos inconvenantes.
- Les photos gagnantes peuvent apparaître:
  - sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) et [www.bonnescauses.be](http://www.bonnescauses.be)
  - dans nos bulletins d'information et nos e-news
  - dans les publications de la Fondation Roi Baudouin
  - sur les médias sociaux de la Fondation Roi Baudouin (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)

## **Litiges**

Par sa participation au concours, le participant accepte tous les points du règlement ainsi que toute décision que les organisateurs seraient amenés à prendre. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le concours ou une partie de celui-ci, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler si les circonstances l'exigent.

## **Contact**

En cas de problèmes d'envoi ou d'autres questions à propos du concours, veuillez contacter Monique Verbeek ([verbeek.m@kbs-frb.be](mailto:verbeek.m@kbs-frb.be)) et Sabine Deboosere ([deboosere.s@kbs-frb.be](mailto:deboosere.s@kbs-frb.be)).